

Département des Finances  
locales

Direction de la Tutelle financière

Cellule fiscale

Avenue Gouverneur Bovesse, 100  
B-5100 NAMUR (JAMBES)

Tél. : +32 (0)81 32 37 42  
[pouvoirslocaux@spw.wallonie.be](mailto:pouvoirslocaux@spw.wallonie.be)

ARRETE NOTIFIE LE

**09 DEC. 2019**

Collège communal de Hensies

Place Communale, 1

7350 Hensies

Administration communale Hensies
10 DEC. 2019
Service des impôts

**Votre contact :** BODEN Patrick, premier Assistant, ☎ : (+32) 065/328159 - ✉ [patrick.boden@spw.wallonie.be](mailto:patrick.boden@spw.wallonie.be)

DGO5/O50004//boden\_pat/142954 - Commune de Hensies - Délibérations du 04 novembre 2019 - Règlements fiscaux (2).

## SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

### LE MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE

Vu la Constitution, les articles 41,162, 170 et 173 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 7 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les articles L3111-1 à L3151-1 ;

Vu le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets et ses arrêtés d'exécution ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu les recommandations émises par les circulaires des 05 juillet 2018 et 17 mai 2019 relatives à l'élaboration des budgets des communes et des CPAS de la Région wallonne, à l'exception des communes et des CPAS relevant des communes de la Communauté germanophone, pour les années 2019 et 2020 ;

Vu les délibérations du 04 novembre 2019 reçues le 07 novembre 2019 par lesquelles le Conseil communal d'HENSIES établit les règlements fiscaux suivants :



Taxe communale sur l'enlèvement des déchets ménagers et assimilés	Exercice 2020
Redevance communale relative à la mise à disposition d'une luge durant l'organisation des festivités hivernales	Exercice 2019 à 2025

Considérant que les décisions du Conseil communal d'HENSIES du 04 novembre 2019 susvisées sont conformes à la loi et à l'intérêt général,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les délibérations du 04 novembre 2019 par lesquelles le Conseil communal d'HENSIES établit les règlements fiscaux suivants **SONT APPROUVEES :**

Taxe communale sur l'enlèvement des déchets ménagers et assimilés	Exercice 2020
Redevance communale relative à la mise à disposition d'une luge durant l'organisation des festivités hivernales	Exercice 2019 à 2025

- Art. 2 :** L'attention des autorités communales est attirée sur le fait que concernant la redevance communale relative à la mise à disposition d'une luge durant l'organisation des festivités hivernales, il serait opportun de viser, à l'avenir, l'article 173 de la Constitution en lieu et place de l'article 170 §4 dans la mesure où il s'agit d'une redevance et non d'une taxe.
- Art. 3 :** Mention de cet arrêté est portée au registre des délibérations du Conseil communal d'HENSIES en marge des actes concernés.
- Art. 4 :** Le présent arrêté est publié par extrait au Moniteur belge.
- Art. 5 :** Le présent arrêté est notifié au Collège communal d'HENSIES.  
Il sera communiqué par le Collège communal au Conseil communal et au directeur financier communal conformément à l'article 4, alinéa 2, du Règlement général de la Comptabilité communale.

Namur, le **09 DEC. 2019**

Pierre-Yves DERMAGNE